

SOUVERAIN -MOULIN



ET

No 16 LER
1.9958

APISSERIE DE LA PAIX

3BA

7A

P.-A. WIMET

SOUVERAIN-MOULIN

et la

TAPISSERIE de la PAIX

16' Lk 7
49958

Ets Paul GAULTIER

Pont-de-Briques

1962

P.-A. WIMET

SOUVERAIN-MOULIN



TAPISSERIE PAIX

M. PAUL GAUTHIER

Port de France

1963

A la
seigneuriale mémoire
d'Elie-Anne d'Hinnisdal
Marquise de Lubersac
dont l'ombre tutélaire
hantera longtemps encore
Souverain-Moulin

La plupart des documents mis en œuvre dans l'histoire de Souverain-Moulin appartiennent aux archives du château. L'auteur a aussi utilisé les souvenirs de Mlle Thérèse d'Hinnisdal et de la marquise de Lubersac.

La notice sur la tapisserie de la Paix a été publiée une première fois dans la *Revue de Boulogne* (n° 244 de mai et juin 1956). La direction de cette revue a bien voulu en autoriser la réédition et prêter les clichés qui avaient servi à l'illustrer. Qu'elle en soit remerciée.



Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en vertu d'une licence confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

Avec le soutien du

